

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 JANVIER

STATISTIQUE INSTRUCTIVE

En 1885, les voix des électeurs sénatoriaux étaient réparties : 45,437 aux républicains, 11,938 aux monarchistes. En 1888, elles sont ainsi divisées : 39,924 aux républicains, 29,375 aux monarchistes.

Les monarchistes perdent trois sièges, l'un dans le Nord, deux dans Les Landes. En revanche, ils gagnent deux sièges dans l'Ille-et-Vilaine, deux dans la Nièvre, deux dans la Mayenne.

Mais ce qu'il faut considérer avant tout pour se rendre compte des résultats électoraux du 5 janvier, ce sont les progrès faits par les monarchistes dans de nombreux départements.

Dans le Gers, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, l'Isère, la Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, l'Oise, la Mayenne, la Meurthe-et-Moselle, la Nièvre, les monarchistes ont gagné des voix.

Dans la Loire, il y a 30 voix de différence entre le dernier républicain élu et le candidat monarchiste qui vient en tête. Dans la Haute-Loire, cette différence se réduit à 17 voix, dans la Lozère à 7 voix.

Dans l'Oise, 84 voix de différence, tandis qu'en 1879 il y avait eu 200 voix. Donc, 116 voix gagnées ! Dans la Nièvre, la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine, les succès sont considérables.

Dans le département du Nord, dont les résultats font pousser aux républicains des cris de triomphe, sur 2,296 électeurs votants, il y a 148 voix de différence entre candidats républicains et monarchistes.

La République française se réjouit de cette nouvelle victoire de l'opinion républicaine. La Justice déplore « le recul » du parti républicain.

Les appréciations, comme on le voit, peuvent varier ; mais les chiffres restent : on a beau torturer la statistique, elle est instructive. Que les monarchistes redoublent d'ac-

tivité, d'ardeur, de courage, pour la défense des intérêts nationaux, et le pays les suivra.
EDMOND ROBERT.

Les Républicains ne sont pas d'accord sur les vraies causes de leur défaite commune.

Les Opportunistes accusent le radicalisme d'avoir fait tout le mal.

Les Radicaux prétendent que c'est à la gloutonnerie des Ferrystes qu'on doit attribuer l'échec de jeudi.

Et ils se jettent les divers modes de suffrage à la tête en guise de projectiles.

INFORMATIONS

C'est demain mardi que s'ouvre la session parlementaire de 1888. Le cabinet du 12 décembre ne se présentera pas tout entier devant les Chambres ; il a déjà subi une première modification. M. de Mahy, à qui l'on voulait imposer un sous-secrétaire d'Etat chargé des colonies, a préféré démissionner, plutôt que de recevoir un coadjuteur. Il a été remplacé, à la date du 5 janvier, comme nous l'avons dit, par le vice-amiral Krantz, depuis deux ans au cadre de réserve. Un décret du même jour a nommé M. Félix Faure, député de la Seine-Inférieure, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, et M. le contre-amiral Gervais, chef d'état-major général.

Le nouveau ministre de la marine a été deux fois chef d'état-major général sous l'amiral Pothuau ; les bureaux de la rue Royale n'ont donc pas de secrets pour lui. Il jouit comme marin d'une très solide réputation due à ses brillants services, dont voici la rapide énumération : commandant en 1877 de l'escadre dans les mers de Chine et du Japon, puis gouverneur intérimaire de la Cochinchine, commandant en chef de l'escadre d'évolutions, deux fois préfet maritime à Toulon.

Quant au nouveau sous-secrétaire d'Etat des colonies, ce n'est pas non plus un nouveau venu, puisqu'il a occupé l'emploi il y a

trois ans et non sans distinction sous trois ministères.

Le contre-amiral Gervais, qui a été donné comme chef d'état-major au vieil amiral Krantz, servira de trait d'union entre les partisans des vieilles idées en matière de marine et les novateurs qui ramènent tout à la torpille. Le contre-amiral Gervais était l'an dernier chef d'état-major de l'amiral Aube pour lequel les torpilleurs devaient l'emporter à tout prix sur l'équilibre budgétaire et l'entretien de la flotte cuirassée.

LES ASSASSINS DE MONTCEAU-LES-MINES

M. Boyssel, député de Saône-et-Loire, a reçu la lettre suivante du ministre de la justice :

« Monsieur le député,
De concert avec vos collègues de la députation de Saône-et-Loire, vous avez bien voulu appeler l'attention de M. le Président de la République sur les mineurs de Montceau-les-Mines, qui ont été condamnés, le 31 mai 1885, par la Cour d'assises de Saône-et-Loire, pour tentative de meurtre et complicité dudit crime.

« J'ai l'honneur de vous informer que, par décret en date du 4^{er} janvier courant, M. le Président de la République a bien voulu accorder les réductions de peines suivantes :

» Hériot, condamné à 40 ans de travaux forcés, remise de 4 ans.

» Guestaff, condamné à 40 ans de travaux forcés, peine déjà commuée en emprisonnement, remise de 2 ans.

» Jean Jacob, dit Grandjean, condamné à 12 ans de travaux forcés, réduction de 4 ans.

» Philibert Serprix, condamné à 8 ans de travaux forcés, réduction de 2 ans. »

ADIEUX A GRÉVY

Dans le *Cri du Peuple*, M. Félix Pyat pédième impitoyablement sur son ancien « copain » Grévy :

« L'avocat sans cause, venu à Paris sans

souliers, entré dans la politique comme Tartufe, n'ayant pas six deniers, et qui en sort avec des millions ramassés dans le guano, l'austère Grévy, grâce à la République, a terminé sa carrière de succès immérités par une chute méritée, tombant sous la Limouzin, plus bas encore que Philippe, tombé sous la révolution du mépris, et que Napoléon, sous le pied de l'invasion. »

Sans être un vieux lion, M. Grévy ne trouvera-t-il pas qu'on lui donne ici quelque chose qui ressemble au coup de pied de l'âne ?

L'INCIDENT DE FLORENCE

Le gouvernement italien a officiellement avisé le gouvernement français que le préteur de Florence, coupable d'avoir pénétré de force dans le consulat de France, serait déplacé par mesure de disgrâce.

L'incident de Florence peut donc être considéré comme clos.

On télégraphie de Rome, le 6 janvier :

« Cette nuit, l'évêque de Tulle a été frappé d'une attaque d'apoplexie, au séminaire français.

» Le général Kanzler est mort, cette nuit, enlevé par une maladie de quelques jours. »

Au sujet de l'impression produite par les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Rome, voici la conclusion d'un article publié par un journal de Paris :

« Le roi Humbert, en entendant les acclamations qui lui arrivaient du Vatican, a dû faire de sombres réflexions sur l'isolement dans lequel il était laissé, alors que toutes les pompes de la souveraineté entouraient le Pape, et très probablement il a dû se dire :

« Le prisonnier, ce n'est pas lui ; c'est moi. »

Or, veut-on savoir quel est le journal qui parle de la sorte ?... *La Lanterne* !

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

La route est large, bordée d'arbres. Deux lignes de maisons se prolongent jusqu'à d'énormes grilles que l'on aperçoit au loin. Toute l'industrie de ces parages peut se résumer en deux mots : sculpture et jardinage. Ici, on entend le bruit strident de la scie : la pierre se sépare sous la morsure de cette dernière ; tout près, le marteau enfoncé, à coups répétés, le ciseau dans le marbre ; à droite et à gauche, ce sont des étalages de fleurs à vous donner une sensation de vie et de fête, si, au milieu des roses et des œillets, des bétiotropes en pots, en bouquets, ne s'en détachent d'autres enroulées en couronnes, parmi lesquelles brille la fleur des tombeaux par excellence : l'immortelle. Oui, c'est le jardin du *campo santo*, tranquille demeure dont rien ne trouble la solitude, si ce n'est le bruit du vent à travers les branches des saules, et parfois celui d'un sanglot ou d'un soupir.

Mina, ayant acheté une couronne, prit le chemin de la grille. Rosen, toute grave en reconnaissant

sent les lieux, lui dit alors :

— Nous allons voir papa et maman ?

— Oui, ma chérie.

Les deux jeunes filles se dirigèrent vers le côté des concessions.

Il est peu d'agitations qui résistent à l'influence d'un cimetière... tant de paix semble émaner de ces lieux où l'humanité dépose, avec le souffle de la vie, son fardeau de tourments et de misères. Ce fut apaisée, calme, que Mina s'agenouilla avec Rosen sur la tombe de leurs parents. Le petit jardin entourant la croix était bien entretenu et tout fleuri. Un magnifique rosier embaumait à dix pas.

— Oh ! tante Marie, murmura M^{lle} Klarz, combien fidèle à tous vous avez été !

En priant, elle demanda à ceux qui dormaient le sommeil mystérieux et suprême de bénir leurs filles, et de l'assurer, elle, dans ses résolutions et dans sa tâche sainte.

Combien Mina se sentait paisible maintenant !... Pourquoi donc s'était-elle troublée comme une enfant ?

Les deux sœurs remontèrent, en silence, la grande avenue. Lorsqu'elles rentrèrent à Lille, l'après-midi était avancée : le soleil commençait à descendre vers le couchant ; une certaine fraîcheur pénétrait à travers les rues.

La jeune fille trouva M^{me} Briodes au haut de

l'escalier ; l'air de la bonne tante lui parut solennel. Après s'être emparée de Rosen, la veuve lui dit à demi-voix :

— Quelqu'un vous attend au parloir.

Mina reçut un choc qui la galvanisa. Elle entra dans sa chambre, se débarrassa de ses vêtements de sortie avec des mouvements d'automate, puis se trouva devant la porte, prête à ouvrir.

Elle n'en doutait pas ; c'était Jean... Déjà ! Un tremblement, la parcourant de la tête aux pieds, la tira de sa torpeur. Mina s'indigna contre elle-même... Ah ! c'était ainsi ?... Quelle force possédait donc ce sentiment dont l'ombre la menaçait encore ? Elle attendit quelques secondes, puis ouvrit brusquement.

Bien que le jour fût sur son déclin, et la chambre assombrie par d'épais rideaux, la jeune fille distingua promptement la haute stature de Jean Moser, se dessinant dans la lumière de la fenêtre.

Revoir, pour la première fois, celui qu'elle avait tant aimé, ne pouvait se faire sans émoi, surtout après ce qui venait de se passer ; aussi s'étonna-t-elle du changement instantané survenu dans son propre cœur : maintenant elle se sentait calme et entièrement maîtresse de ses sentiments.

Jean s'avança : il avait pâli à l'approche de son ancienne fiancée.

— Enfin vous voilà rentrée au nid, dit-il d'une voix émue, cher, cruel oiseau voyageur !

Elle tressaillit et lui tendit la main.

— Oh ! Mina, continua-t-il, comment nous retrouvons-nous aujourd'hui ?

— En amis, répondit-elle souriante.

L'accent altéré de sa voix démentait ce calme apparent. Mais, si, grâce à son impressionnabilité, les sentiments les plus divers pouvaient l'agiter tour à tour, au-dessus d'eux et les gouvernant se tenait, unie à une conviction profonde, une volonté aguerrie.

Jean ne s'y méprit pas, il sentit une décision secrète qui le troubla. Prenant la main qu'elle lui tendait, il la retint serrée dans les siennes.

Par un mouvement rapide, de l'autre, Mina écarta les rideaux : un flot de lumière entra dans la chambre.

Tous deux se regardèrent un instant en silence.

L'œil de Moser exprima bientôt un étonnement admiratif, les tons vifs des derniers feux du couchant frappant les carreaux, entouraient d'un chaud relief la beauté de la jeune fille... celle-ci lui apparut vraiment resplendissante. L'expression surtout le saisit : il y avait sur ses traits une douceur adoucie et sereine, formant un véritable contraste avec ses souvenirs de la Mina d'autrefois.

(A suivre.)

L'AFFAIRE WILSON

On lit dans le Paris :

« Les deux réquisitoires d'inculpation, dirigés contre M. Wilson par le parquet de la Seine, visent l'affaire Legrand, d'une part (décoration vendue pour trois mille francs), et d'autre part l'affaire Crespin et l'affaire Belloc (promesse de décorations qui n'ont pas été livrées, quoi qu'elles aient été payées).

» Nous croyons savoir que M. le procureur général Bouchez et M. le procureur de la République Bernard ont été frappés des inconvénients qu'il y avait à disséminer dans quatre ou cinq cabinets de juges d'instruction les informations ouvertes sur les actes d'un seul personnage.

» Tout va donc être centralisé entre les mains d'un seul magistrat instructeur. L'enquête sera certainement plus longue ainsi; mais elle sera du moins plus sûre et plus complète.

» Il faut s'attendre, quelles que soient les tergiversations de la police, à voir très prochainement transformer le mandat d'amener lancé contre M. Wilson en mandat de dépôt.

» L'opinion générale, au Palais, est que, dès maintenant, les dossiers réunis contre lui contiennent assez de preuves écrasantes pour justifier, pour nécessiter même, toutes les rigueurs de la procédure.

» On ne comprendrait pas que par une réplique coupable il fût permis à l'auteur de tant de scandales de se soustraire par la fuite au châtiment inévitable.

M. Wilson n'est pas encore arrêté. Les magistrats n'osent pas mettre la main sur lui.

Nous lisons dans le *Gutenberg-Journal* :

« Nous demandions récemment ce que deviendraient les imprimeries de M. Wilson. On nous affirme que la maison de Tours, d'où sont sorties toutes les autres, a été achetée par la *Grande Encyclopédie* qui s'imprimait sur ces presses et où M. Wilson a de gros intérêts. C'est un changement de titre, tout simplement. Il est probable que, pour ses diverses entreprises, le gendre de M. Grévy procédera de même. »

ÉTRANGER

ITALIE. — Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* :

« Tous les souverains ont ainsi vénéré la mémoire de Léon XIII et se sont associés à sa fête jubilaire. Il n'y a que l'Italie qui fasse exception... et le Guatemala.

» Malgré des influences contraires, l'empereur Alexandre III a fait acte de courtoisie et d'hommage.

» Il s'est incliné devant la grande figure du Pape.

» Ce qui est instructif dans cette dépêche, c'est son libellé.

» Certes, l'Eglise respecte tous les principes fondamentaux des Empires. Institution cosmopolite et immortelle, elle s'adapte à tous pays et à toutes les constitutions, si les gouvernements ne foulent pas aux pieds les droits constitutifs du catholicisme.

» Sur ce terrain, qui est le seul vrai et juste, l'empire des czars et l'Eglise peuvent s'entendre et vivre dans une harmonie féconde à la fois pour la Russie et le développement du catholicisme. »

Chez le duc Torlonia. — Une importante manifestation a témoigné des vrais sentiments de l'immense majorité des Romains, à l'occasion du décret par lequel le roi Humbert, sur la proposition de son conseil des ministres, a destitué le syndic de Rome, M. le duc Torlonia, « coupable » d'avoir rendu visite à S. Em. le Cardinal-Vicaire pour le prier de féliciter le Souverain-Pontife, à l'occasion de son Jubilé. A l'annonce de cette mesure draconienne et qu'eussent déploré les souverains même hétérodoxes représentés eux aussi aux fêtes du Jubilé, où grand nombre de catholiques de Rome se sont empressés de donner au duc Torlonia les témoignages de la plus vive sympathie pour la démarche qui lui a valu sa destitution et qui répond si bien à leurs sentiments. Rien que dans la journée du 4^{er} janvier, plus de 20,000 cartes de visite ont été déposées au palais du duc Torlonia, et cette grande manifestation prouve assez ce que

représente à Rome le gouvernement qui ne tolère même pas dans une circonstance aussi solennelle un acte de respect de la part de ses fonctionnaires envers le Vicaire de Jésus-Christ. (*Moniteur de Rome.*)

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 8 janvier.

Aucun fait nouveau n'est venu modifier la situation du marché qui reste toujours hésitant et les rentes françaises clôturent cependant avec assez de fermeté, le 3 0/0 à 81.37, le 4 1/2 0/0 à 107.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,393 après avoir détaché, le 6 courant, un coupon de 30 francs. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 35,290,516 francs de nouveaux prêts dont 2,322,300 francs en prêts fonciers et 32,968,216 francs en prêts communaux. Les obligations des diverses séries conservent leur prix avec grande fermeté.

La Société Générale se maintient à 452.50. Les transactions sur ce titre sont très limitées en raison de sa nature spéciale.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

Aux parents désireux de constituer une dot à leurs enfants, nous signalons le Placement dotal pratiqué par l'Abbeille-Vie.

C'est une combinaison extrêmement ingénieuse et présentant des avantages réels sur les modes d'assurances employés jusqu'à ce jour pour doter les enfants.

Les Polices A B de l'Assurance financière donnent lieu à de nombreuses demandes de la part des capitaux de la petite épargne en quête d'un placement sûr.

Le Corinthien retombe lourdement à 235, après 246. Le mouvement de hausse qui s'était produit ayant été l'œuvre de la spéculation n'a pu résister longtemps aux mauvaises dispositions du marché sur ce titre. L'émission qui doit avoir lieu en janvier courant sera un échec certain pour la compagnie, le public refusant avec raison de s'associer plus longtemps à une exploitation aussi dangereuse.

L'action de Panama est fermement tenue à 320. Il vient d'être détaché un coupon de 12.50. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 28 courant.

Le Comptoir d'Escompte gagne 10 francs et clôture à 1,060.

Le Crédit Lyonnais depuis le commencement de l'année est descendu de 578 à 570.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Révocation du maire de Saint-Florent

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884,

Décrète :

Article 1^{er}. — M. Coquebert de Neuville, maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), est révoqué.

Article 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 janvier 1888.

Signé : CARNOT.

Le Ministre de l'intérieur,

SARRIEN.

Pour copie conforme,
Le Sous-Préfet, COTTINEAU.

M. le président Carnot vient d'exercer, dans notre région, le premier acte de sa magistrature, en révoquant M. de Neuville, l'honorable maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Nous avons fait connaître, dans un précédent numéro, les motifs de cette révocation : M. de Neuville avait refusé de laisser inhumer, dans la partie du cimetière réservée aux catholiques, un membre de la « Libre Pensée ».

Ce décret, qui montre une fois de plus que la raison du plus fort est toujours la meilleure, ne change rien à nos convictions. Nous continuerons à soutenir que la police du cimetière, terrain communal, appartient exclusivement à l'autorité municipale qui a seule le droit de fixer le lieu où doit se faire chaque inhumation. Nous continuerons à croire que M. de Neuville a agi suivant ses droits; qu'il a eu raison de défendre les libertés municipales contre ces sociétés qui semblent avoir pour mission spéciale d'envoyer les honnêtes gens et qui trouvent pour valets les fonctionnaires de la République, depuis les préfets jusqu'au successeur de l'honorable Grévy.

Nous adressons de nouveau à M. de Neuville nos félicitations.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

M. Ramotowski, chef d'escadrons à l'École d'application de cavalerie, est inscrit au

tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel.

UNE MESSE EN MUSIQUE

La messe de l'Épiphanie, à l'église Saint-Pierre, a été hier chantée en musique, comme elle avait été annoncée.

Le *Sanctus* de Gounod a lancé vers les voûtes les accords inspirés des chérubins et des séraphins. Cette acclamation des fidèles au Dieu trois fois saint est la plus digne louange que la terre puisse adresser au ciel, et les puissances célestes n'en ont pas d'autres aux pieds du trône de Dieu.

Ces accents ont été rendus, tantôt par une seule voix, ample et sonore, tantôt par les chœurs accompagnés d'instruments.

L'*Agnus Dei* de Mozart est venu avec ses reprises multiples de : *Miserere nobis* et *Dona nobis pacem*; c'est qu'en effet la misère de l'homme est si grande, qu'il semble qu'il ait besoin de la redire plusieurs fois, et ce n'est qu'après avoir confessé son indignité, qu'alors il chante, en quelque sorte avec joie : *Dona nobis pacem*. Ayant proclamé son anéantissement, le chrétien se réjouit. Il sent que Dieu ne lui refusera point la paix, puisqu'il s'est humilié.

Ce sont ces sentiments, dont Mozart a si bien rendu l'expression, que des voix étendues et fraîches ont fait passer dans la nombreuse assemblée des fidèles venus hier pour célébrer avec l'Eglise la royale Épiphanie.

Aux vêpres, plusieurs psaumes ont été chantés par les enfants de la maîtrise. Ces petites voix si claires et si joyeuses, alternant avec les mâles accents des chœurs, produisent toujours un très bel effet.

Le ton royal du *Magnificat* a été splendide. L'orgue et les chœurs ont rivalisé d'enthousiasme et d'expression pour redire les louanges de Marie, en cette fête des Rois, si belle et si riche en grandeurs chrétiennes.

Au salut, la Pastorale, de Lambillotte, a réjoui la pieuse assemblée, en redisant avec allégresse : *Gloria, gloria, gloria in altissimis Deo gloria*.

Ce chant, si suave et si doux, des bergers a rempli de ses accents joyeux et sonores la vaste église de Saint-Pierre, et la bénédiction de Dieu, en tombant sur les têtes prosternées et toutes remplies des harmonies de Bethléem, leur donnait un avant-goût des joies du ciel, en inondant de joie les cœurs chrétiens.

Correspondance

Paris, 4 janvier 1888.

A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur,

Vous avez bien voulu à diverses reprises accueillir favorablement les lignes que j'avais l'honneur de vous adresser au sujet du tramway saumurois; c'est donc avec confiance que je m'adresse de nouveau à vous, espérant le même accueil.

Bien des actionnaires de cette Compagnie m'ont chargé de leurs intérêts, et à cet effet, afin de leur être agréable, je me suis rencontré diverses fois avec M. Von Oven, président du conseil d'administration, lequel m'avait formellement promis que l'inauguration aurait ENFIN lieu en novembre 1887.

Mes commettants, depuis quelques jours, me font forces réclamations, et affirment que depuis avant septembre il n'a plus rien été fait. Je sais parfaitement que cette affirmation est exacte, et que le piteux état actuel menace de se prolonger ainsi encore beaucoup d'années, si on n'y met bon ordre.

Le président du conseil a les mains et la langue liés par les membres du conseil qui sont, ou de l'entreprise, ou A LA DÉVOTION DE LADITE ENTREPRISE; c'est une situation qu'il faut absolument réformer, mais qu'on ne réformera que par un jugement à intervenir. C'est donc ce que nous ferons.

Mais après avoir coupé, il faut coudre. Il faudra donc que les actionnaires saumurois se dévouent, et fassent partie du conseil d'administration et reportent à Saumur le siège de la société, qui n'aurait jamais dû être à Paris.

On ne fait bien ses affaires que soi-même, et il y a, Dieu merci, assez d'actionnaires à Saumur capables de gouverner cette petite affaire; j'en vois même, que je ne nommerai pas, mais qui sont tout indiqués.

Si d'autres actionnaires veulent se joindre à moi et mes amis de Saumur et Paris pour donner plus de force à notre demande

au tribunal consulaire, ce sera avec plaisir que je les accueillerai.

Que les autres fassent comme bon leur semble, la confiance ne se commande pas.

Recevez, Monsieur, mes remerciements et mes salutations empressées.

H. DE P...

On ne peut pas parler avec plus de raison, et chacun sera entièrement de l'avis de notre simable correspondant.

M. Von Oven a été informé des projets de M. H. de P... par la lettre suivante :

Paris, 1^{er} janvier 1888.

A M. Von Oven, président du conseil d'administration des tramways saumurois, 14, rue Baudin, Paris.

Lors de la visite, que j'eus l'honneur de vous faire dans le courant de septembre dernier,

Vous avez bien voulu m'assurer que vous prendriez les mesures nécessaires pour que l'entreprise eût terminée à bref délai, et qu'en cas d'impuissance de l'entreprise, vous prendriez toutes les mesures pour arriver à l'inauguration de la ligne en novembre 1887.

Depuis ce temps, rien n'a été fait, et les choses sont restées en l'état, de sorte que les actionnaires sont trompés dans leur attente et ont des fonds, non seulement improductifs, mais leur capital va à la dérive! Et pour peu que cela continue, tout sera perdu!

D'autre part, une population entière attend l'inauguration d'une ligne qu'elle désire et qu'elle maudit en même temps, puisque les travaux non terminés leur créent une source de déboires et d'ennuis de toute sorte.

En cet état, tant en mon nom que de ceux que j'ai la faveur de représenter, je viens vous rappeler votre promesse, et vous prier de la mettre à exécution à bref délai.

Ce serait à regret que je me verrais forcé de m'adresser aux tribunaux pour obtenir ce que la raison indique.

On ne peut leurrer des actionnaires qui ont eu confiance en vous, pas plus qu'on ne peut se moquer d'une population aussi intéressante.

J'attendrai cinq jours votre réponse et me verrai ensuite, en cas de silence, obligé de prendre telle résolution qui m'est indiquée, et par mes commettants et par mes intérêts.

Recevez, etc.

H. DE P...

Sans doute il est bien temps que les tribunaux tranchent cette affaire; mais vous verrez que ce sera très long et que chacun, sauf les actionnaires, se tirera de là avec les honneurs de la guerre.

ALLONNES. — Lundi dernier, on a trouvé le sieur Mignon, âgé de 81 ans, cultivateur à la Duboiserie, commune d'Allonnes, étendu sans vie dans une cabane située dans son jardin, à 40 mètres de son habitation.

On est allé prévenir les autorités, qui se transportèrent sur les lieux.

Le docteur Chapin, médecin à Allonnes, a déclaré que la mort avait été produite par le recul d'un coup de fusil tiré et surchargé, recul qui avait occasionné la chute de Mignon et amené de graves désordres à l'articulation de la colonne vertébrale avec la tête; un petit filet de sang coagulé sortait de l'oreille gauche.

ANGERS.

Enfant mort sous la glace. — Un terrible accident vient de frapper une famille de notre ville, dit le *Ralliement*.

La famille de Léon Ruelland — c'est le nom de la petite victime — habite dans le chemin des Bancheais.

Jeudi, jour de congé, l'enfant voulut en profiter pour faire quelques bonnes parties de glissade et partit de la maison paternelle vers les midi.

Il sait que non loin, dans le chemin du Doyenné, il y a une douve. L'enfant se dit que cette douve doit être gelée et pourra servir à ses ébats.

Il s'y rend le pied léger, tout joyeux, se promettant une bonne partie, bonne partie dont il ne devait revenir que glacé par la mort!

Le voilà arrivé près de cette glace qui l'attire et qui lui promet tant d'amusement et de plaisir.

Il prend son élan, court, se lance hardiment sur le perfide miroir que le froid a mis là traîtreusement, comme pour ravir les petits enfants à leurs mères.

Mais, hélas! à peine a-t-il fait quelques pas sur ce sol fragile que, tout à coup, un craquement horrible se fait entendre; la glace s'effondre sous les pieds du pauvre

petit et l'engloutit dans ses flancs pernicieux.

Un cri terrible traversa l'espace; on accourut, mais trop tard: on ne retira de l'eau qu'un cadavre.

Revue des troupes. — La revue trimestrielle de la garnison d'Angers a eu lieu, samedi, à trois heures de l'après-midi, dans la rue Paul-Bert et la rue Volney. Les troupes étaient sous le commandement du colonel de Lanet, du 2^e pontonniers. La revue a été passée par le général Lourde-Laplace, commandant la 36^e brigade, délégué par le général de division Millot, absent d'Angers depuis quelques semaines.

Accident gare Saint-Laud. — Samedi, au moment où la musique des pontonniers passait sur le pont de Frémur pour se rendre à la revue, le nommé Jeannot, jardinier auxiliaire à la Compagnie d'Orléans, se plaça sur la voie pour mieux voir le régiment passer. Une machine arriva à ce moment et l'atteignit en pleine poitrine.

Jeannot, transporté dans une salle de la gare, reçut aussitôt les soins des docteurs Guichard et Desanneux, mais tout fut inutile, car il ne tarda pas à expirer.

NUBIL-SUR-DIVR. — Lundi dernier, le sieur H., de Berry, était allé au lieu dit le Pont-Jacquet pour abattre des arbres, lorsqu'un de ces arbres, en tombant, atteignit le malheureux H. à la tête.

Le soir, il fut trouvé mort sur le lieu de l'accident, son cadavre baignant dans le sang.

BRESSUIRE. — *Déraillement causé par un bœuf.* — Le 1^{er} janvier, un bœuf échappé de la gare de Bressuire a été tamponné et coupé en deux à environ trois kilomètres de cette ville par le train mixte n° 360 qui part de Bressuire à 6 heures 19 du soir et doit arriver à Thouars à 7 heures 8.

La violence du choc a fait dérailler un wagon de marchandises. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Le train est arrivé à Thouars avec trois heures de retard.

Tours.

Revue des troupes. — Samedi, à une heure, a eu lieu, sur les boulevards Béranger et Heurteloup, la revue trimestrielle des troupes de la garnison.

La gendarmerie, les 32^e, 66^e de ligne, et les troupes d'administration avaient pris place sur le boulevard Heurteloup.

La cavalerie, 7^e hussards et 25^e dragons, était rangée sur le boulevard Béranger. Une partie des troupes de cavalerie, les recrues des deux régiments, était à pied.

La revue a été passée par M. le général Jacquemin, commandant la brigade de cavalerie, remplaçant M. le général Carrey de Bellemare, en ce moment à Paris pour les travaux de la commission de classement.

La *Petite France* ne souffre pas un mot de la triste posture dans laquelle se trouve depuis trois jours son illustre patron Wilson.

La *Petite France* trouverait-elle que la chose est de peu d'importance?

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE. — M. Terront a gagné le premier prix au *Championnat du monde*, couru samedi dernier à Butgley-Hall (Angleterre).

Il a fait les 400 milles prescrits en 5 heures, 20 minutes et 20 secondes.

POITIERS.

Un scandale sacrilège. — Nous lisons dans la *Courrier de la Vienne*:

« Le bruit courait depuis quelques jours qu'un épouvantable sacrilège avait été commis au lycée de Poitiers la veille de Noël. Le fait est malheureusement exact.

« Un pensionnaire, le nommé A..., nous taisons son nom par pitié pour sa famille, a eu le triste courage de s'approcher de la Sainte-Table, et, après avoir reçu l'hostie consacrée, de la cracher dans son mouchoir.

« Arrivé au réfectoire, il a jeté cette hostie dans son verre et l'a bu avec son vin.

« Cet acte d'odieuse impiété souleva parmi ses voisins une profonde émotion, qui gagna tout l'établissement et parvint à la connaissance du proviseur.

« Celui-ci procéda à une enquête, et ayant obtenu du coupable l'aveu de sa sacrilège profanation, il le fit séquestrer à l'infirmerie.

« L'autorité académique, prévenue de ces faits, décida l'expulsion immédiate du jeune A..., qui a été renvoyé à sa famille.

« Nous ne saurions qu'applaudir à cette juste sévérité; mais, cela fait, ne faut-il pas chercher la cause du scandale dans l'enseignement et les exemples que les élèves de l'Université ont trop souvent devant les yeux?

« Comment veut-on que des enfants prennent le respect des choses de la religion, lorsqu'ils les voient ou les entendent journellement bafouer par leurs maîtres? Comment s'étonner alors qu'ils en arrivent à cette aberration d'esprit de commettre l'acte de révoltante impiété que nous racontons plus haut, et qui aura un douloureux écho dans le cœur de tous les catholiques poitevins. »

DEPART DE CINQ MAÇONS D'ILLE-ET-VILAINE POUR LA CHINE

Le 31 décembre, cinq maçons de Saint-Père, Pleurtuit et Châteauneuf sont partis pour Dunkerque, où ils vont s'embarquer pour la Chine avec quinze compagnons engagés comme eux pour un an à Port-Arthur, pour des travaux de leur profession.

Ces ouvriers recevront un salaire de 300 fr. par mois et auront toutes facilités pour instituer des délégations au profit de leurs familles. Ils seront en outre défrayés de toutes leurs dépenses de voyage (aller et retour) et seront payés depuis le jour de leur embarquement jusqu'à celui de leur retour à Dunkerque.

N'est-il pas triste néanmoins de voir nos braves ouvriers condamnés à s'expatrier pour procurer du pain à leur familles? (Eclaircur quotidien.)

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Voilà une question qui va faire du bruit dans le monde! Nous en avons déjà dit quelques mots samedi.

Un mathématicien, M. Prosper Lafitte, a envoyé, il y a quelque temps déjà, à l'Académie des sciences, un mémoire duquel il résulte que fatalement, dans un délai plus ou moins long, les sociétés de secours mutuels, quelles qu'elles soient, sont condamnées à un déficit inévitable et par conséquent à une mort certaine.

M. de Lesseps a cru répondre victorieusement à cette assertion en citant l'exemple d'une société dont il est président depuis vingt ans et qui, loin de se ruiner, n'a fait qu'accroître ses revenus dans une proportion notable.

Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique se sont émus, et M. Faye a demandé à l'Académie des sciences la nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur la question.

Or, il est à peu près certain que la commission adoptera les conclusions de l'auteur du mémoire.

Qu'arrivera-t-il alors? Le gouvernement, s'immisçant dans les affaires privées, demandera-t-il la dissolution de toutes ces sociétés?

Le bureau météorologique du *New York Herald* annonce qu'une dépression barométrique lui est signalée du cap Race; elle s'étendra dans la direction du nord-est et causera des troubles atmosphériques sur les côtes d'Angleterre et de France entre le 8 et le 10.

Publications de mariage.

Édouard-Alexis Garnault, meunier, de Saumur, et Louise-Constantine Régnier, lingère, de Villebernier.

Jean-François Cournée, cultivateur, de la Guerche (Ille-et-Vilaine), et Juliette Rivière, sans profession, de Saumur.

Ernest Salvat, journalier, et Hortense Charrier, journalière, tous deux de Saumur.

Antoine-Eugène Millon, forgeron, de Bagnaux, et Louise-Françoise Pain, couturière, de Saumur.

Auguste Mercier, sabotier, de Neuillé (veuf), et Marie-Eugénie Naltet, domestique, de Saumur.

Louis-Auguste Baudin, cultivateur, de Soulanges, et Jeanne-Modeste Abellard, sans profession, de Saumur.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1887.

NAISSANCES

Le 4^{er}. — Emile-Charles Gauriault, Grand'Rue.

Le 5. — René-Marie Fontaine, rue de la Comédie.

Le 7. — Sydonie Bouillon, montée du Fort.

Le 8. — Marie-Marguerite Patenotte, rue Courcouronne; — Marie-Joséphine Hamon, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 10. — Jeanne-Elise Hector, rue Saint-Michel.

Le 13. — Marie-Louise Carré, route de Varrains; — Marie-Louise Besnard, rue du Petit-Pré.

Le 14. — Constant-Louis Duda, hameau de Beaulieu.

Le 16. — Fernand Morisseau, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 17. — Louis-Joseph Lafé, rue de Rouen; — Lucienne-Marie Bernard, île d'Offard.

Le 19. — Clémence-Alphonsine Deshayes, rue de Fenet.

Le 20. — Théophile Claveau, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — Camille-Marie-Louise Contival, à l'Hospice; — Alice Giraud, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Marie Garçon, à l'Hospice; — Eugénie Breton, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Ernest Gagneux, rue Duplessis-Mornay.

Le 25. — Raymond Poulin, rue d'Orléans.

Le 26. — Madeleine-Eugénie Lambert, rue de Bordeaux.

MARIAGES

Le 3. — Eugène Baranger, chapelier, a épousé Cécile Dézé, chapelière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 10. — François-Vénuste Flotat, marchand (veuf), a épousé Clémence-Stéphanie Alexandre, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 17. — Aimé Fouet, chapelier, a épousé Louise-Clémence Meus, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Joseph Anger, tailleur de pierre, (veuf), a épousé Rose Métayer, domestique (veuve), tous deux de Saumur.

Le 26. — Emile Florent Soyer, caviste, a épousé Marie-Gabrielle Haltingen, ouvrière, tous deux de Saumur.

Le 31. — Pierre Cazanave, cavalier de manège, a épousé Philomène Bouilhet, lingère (veuve), tous deux de Saumur; — Mathieu Bécharel, sculpteur, a épousé Joséphine-Eugénie Rabraud, couturière, tous deux de Saumur; — Louis-Emile Boireau, cocher, a épousé Anna-Désirée Duchâteau, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 4. — Alfred Gagnot, cordonnier, 24 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Camille-Prosper Pelouin, un mois, rue de Nantilly; — Eugène Charlot, clerk d'huissier, 28 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Pierre Rigal, charpentier, 63 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Angélique Segret, lingère, 37 ans, épouse Charles Reinault, à l'Hospice.

Le 9. — Jean Champion, carrier, 62 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Jeanne Lambert, 3 ans 1/2, rue de la Fidélité.

Le 14. — Jean Bouet, propriétaire, 84 ans, rue du Puits-Neuf.

Le 12. — Louise Brunel, sans profession, 54 ans, épouse Gustave Fouché, rue d'Orléans; — Adélaïde-Victorine Debarre, sans profession, 38 ans, épouse Pierre Pichon, rue Saint-Nicolas.

Le 14. — Armand Basquier, cultivateur, 27 ans, hameau de Beaulieu.

Le 16. — Blanche Lenormand, lingère, 23 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Auguste-François Bouchard, propriétaire, 86 ans, rue de Nantilly.

Le 18. — Françoise Dugats, lingère, 62 ans, veuve Charles Rousseau, rue Saint-Nicolas.

Le 19. — Pierre-Paul Billière, cavalier à l'École, 22 ans, à l'Hospice; — Germaine-Eugénie Garçon, 4 an, rue de Fenet.

Le 20. — Madeleine Bécot, journalière, 58 ans, à l'Hospice; — Marguerite-Eugénie Montaudon, 3 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie Moutin, journalière, 50 ans, épouse Narcisse Martin, à l'Hospice.

Le 21. — Louise Duperray, marchande de légumes, 75 ans, épouse Louis Cucuau,

à l'Hospice; — Louis Alcan, soldat 3^e régiment d'infanterie de marine, 24 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Louis-René-Jean Bloudeau, coiffeur, 30 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 24. — Henri-Edmond Peltier, 4 mois, rue de la Croix-Verte; — Claire-Eugénie Lecompte, 9 mois, Grand'Rue.

Le 25. — Marie-Françoise Rosière, sans profession, 27 ans, épouse Jacques Bruno, quai Saint-Nicolas.

Le 26. — Joseph Lefrère, chapelier, 79 ans, à l'Hospice; — Jeanne Fourgeaud, 48 mois, place de l'Arche-Dorée; — Ambroise Lambert, 2 ans, rue de Bordeaux; — Louis-Auguste Besnard, 2 ans, rue des Capucins.

Le 27. — Raymond Poulin, 4 jour, rue d'Orléans; — Alexandre Boucher, charpentier, 80 ans, à l'Hospice; — Catherine Letord, journalière, 82 ans, veuve Gérard Coudert, rue de la Visitation.

Le 28. — Jean Prosper Piettre, propriétaire, 85 ans, rue de la Visitation.

Le 29. — Maurice-Alexis Gautron, 2 ans, rue de la Reine-de-Sicile; — Anne-Marguerite Artif, sans profession, 53 ans, épouse Jean Michon, rue de Rouen; — Louis Beugnet, domestique, 48 ans, à l'Hospice.

Le 31. — Jeanne-Marguerite Bouchereau, 3 mois, rue d'Orléans; — Louis Hutault, cultivateur, 22 ans, rue de l'Echelle; — Marie Hamon, 4 mois, rue de la Gueule-du-Loup.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 9 janvier, 2 h. 10, soir.

Le conseil du contentieux diplomatique se réunira à nouveau cette semaine à Rome sous la présidence de M. Crispi, pour trancher la question, dans les affaires de Florence, outre les satisfactions données à la France.

Les pièces saisies seront réintégrées au consulat.

ÉPICERIE CENTRALE

La maison Gringoire, de Pithiviers, prévient les amateurs de *Pâtés d'allouettes désossés et truffés* qu'ils trouveront ses excellents produits à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus depuis 3 fr. 25 c. la terrine.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIF NÉE

LUNDI 9 Janvier 1888,

Les Pêcheurs de Perles

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Carré et Cormon, musique de G. BIZET.

Distribution :

Nadir MM. Delmas.
Zorga Delvoye.
Nourabab Boussa.
Lella M^{lle} Fincken.

Pêcheurs, indiens, fakirs, soldats, etc.

Orchestre complet.

Le spectacle commencera par :

Une Nuit de Noces P.-L.-M.

Comédie en 1 acte, de Fabrice Carré-Labrousse.

TOURNÈS F. ACHARD. — A. RISPAL, administr.

Mercredi 11 Janvier 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE
L'immense succès du théâtre du Palais-Royal

DURAND et DURAND

Comédie-vaudeville en 3 actes,

de MM. Maurice Ordonneau et Albin Valabrègues.

M. E. MALARD, du Gymnase, remplira le rôle de Coquardier.

On commencera par :

AU COIN DU FEU

Comédie en 1 acte, de Maurice Fontenelle.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

